

Outils juridiques

Fiche N°4 : Le « réseau Natura 2000 »

① Les grands objectifs du réseau

- L'objectif principal de la directive HFF est de :

- Constituer un réseau cohérent de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- Ce réseau est appelé « Natura 2000 » (réseau écologique européen) et doit intégrer les Zones de Protection Spéciale (ZPS) de la directive oiseau.

- Dans l'esprit de la directive, ce réseau écologique européen doit permettre de :

- Contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats de la faune et de la flore.
- Prendre des mesures visant leur maintien en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.

- Le réseau « Natura 2000 » est donc la contribution de la Communauté européenne à la réalisation des objectifs de la Convention mondiale de la diversité biologique adoptée au « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro en 1992 (ratifiée par la France en 1996).
- Sa mise en place repose sur un processus d'information, de consultation, de participation des populations concernées.
- C'est à chaque Etat membre d'organiser cette consultation.
- Un des éléments de base du réseau « Natura 2000 » est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Cf. Article 1^{er} de la directive :

ZSC :

- C'est un site d'importance communautaire (SIC).
- Il est désigné par les Etats membres selon les critères prévus à l'annexe III (et à partir des annexes I et II).
- Il fait alors l'objet d'un acte réglementaire administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquelles le site est désigné.

- Comme il a été dit plus haut, le réseau « Natura 2000 » comprend également les Zones de Protection Spéciales (ZPS) classées par les Etats membres en vertu de dispositions de la directive oiseau de 1979.
- Les sites du réseau résultant de la fusion des ZPS et des ZSC prennent alors l'appellation commune de « Site Natura 2000 ».
- Pour qu'un tel réseau joue pleinement son rôle et soit donc relativement cohérent du point de vue écologique, la directive précise que les zones doivent être reliées entre elles par des éléments tels que (Cf. Article 10) :

- Structures paysagères linéaires et continues (corridors écologiques) : haies, rivières avec leurs berges (ripisylves), limites traditionnelles des champs (talus, fossés...)...
- Micro-milieux présentant un rôle spécifique de relais : mares, étangs, bosquets ou petits bois, zones en friche...

- Tous ces éléments fonctionnent comme autant d'étapes migratoires ou de refuges pour les espèces.
- Ces étapes sont essentielles aux « échanges génétiques » des espèces sauvages et donc à la « cohérence écologique » du réseau « Natura 2000 ». (Cf. Ecologie du paysage)
- Il appartient aux Etats membres d'intégrer cette nécessité dans leurs propres politiques d'aménagement du territoire et de protection de la nature, « là où ils l'estiment nécessaire ».

② Les documents d'objectifs (DOCOB)

- Un plan de gestion appelé « document d'objectifs » (DOCOB) est établi pour chaque site (les ZSC puis les ZPS par la suite).
- Chaque site possède un comité de pilotage composé des représentants de l'ensemble des acteurs du site : élus, propriétaires, sylviculteurs, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, APN...
- Les actions de ce comité de pilotage sont financées par le Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN du Ministère de l'environnement).

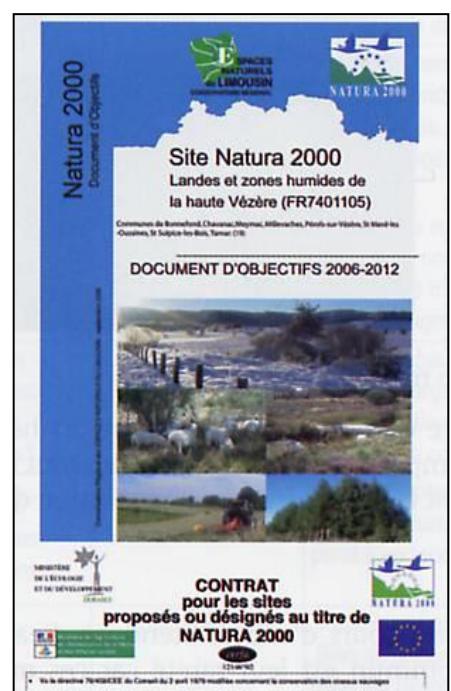
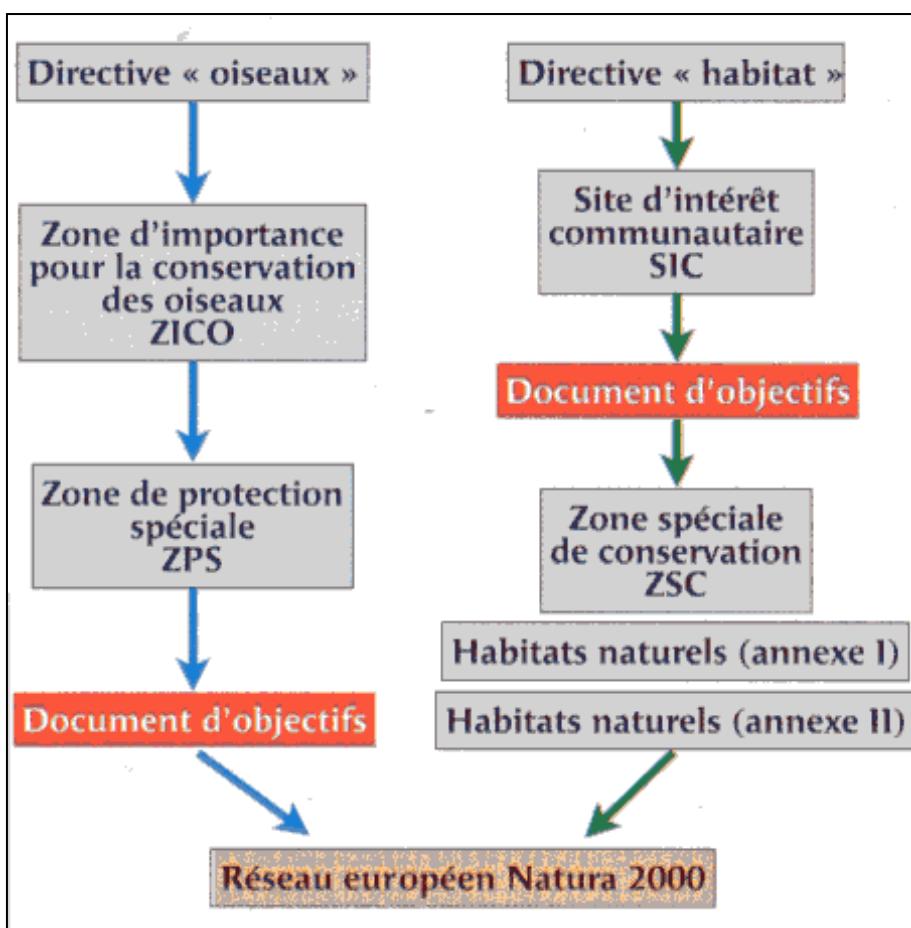
- Le DOCOB comprend 3 parties et doit présenter un certain nombre d'éléments :

- 1) L'état initial de référence des habitats naturels et des populations (éventuelles contraintes).
- 2) Les objectifs de conservation à moyen et long terme de ces habitats et de ces populations.
- 3) Les mesures de conservation appropriées :
 - *Les orientations de gestion et les actions prioritaires à mettre en œuvre*
 - *Les dispositions contractuelles, administratives, réglementaires et techniques à prendre éventuellement*
 - *Les éventuelles mesures de compensation ou de rémunération des prestations envisagées (moyens financiers à mobiliser)*
 - *Les modalités de suivi (scientifique et technique) du site*

NB. : Ces DOCOB sont joints à l'acte de désignation du site (ZSC et/ou ZPS)

- Dans les sites Natura 2000, les Etats membres doivent prendre toutes les mesures réglementaires administratives et/ou contractuelles appropriées pour protéger et conserver.
- Dans de nombreux cas, il s'agit de mettre en place ou de maintenir des méthodes de gestion ou des activités humaines compatibles avec la protection. D'ailleurs, les sites concernés proviennent souvent d'une gestion traditionnelle par pastoralisme, agriculture...
- Chaque Etat doit faire un estimatif du coût financier de ces obligations à la Commission européenne qui cofinancera les actions prioritaires selon un programme établi et révisé tous les 2 ans.

La mise en place du réseau européen Natura 2000



Document de gestion d'un site Natura 2000 : le DOCOB

Les sites Natura 2000 constituent un réseau européen dont l'objectif est la préservation de la biodiversité. Ils relèvent de deux directives européennes (voir ci-contre) :

- La directive « Oiseaux » (1979) prévoit la création de « zones de protection spéciale » (ZPS) pour assurer la conservation d'espèces d'oiseaux jugées d'intérêt communautaire.
- La directive « Habitats - Faune - Flore » (1992) prévoit la création des « zones spéciales de conservation » (ZSC) destinées à la conservation d'habitats et d'espèces.

Natura 2000 présente deux originalités :

- la protection des écosystèmes, et plus seulement celles des espèces menacées, ce qui débouche sur la notion de gestion territoriale, donc de développement durable ;
- la notion de réseau : le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

L'application de ces directives en France ne porte pas sur la mise en place de mesures réglementaires, mais plutôt sur des contrats librement passés (voir ci-contre).

Chaque site Natura 2000 est géré par un gestionnaire désigné lors de la création du site (une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales concernés par le site). Un comité de pilotage (« Copil ») est chargé de veiller à la bonne application et au bon déroulement de la gestion du site. Il est composé de tous les acteurs en présence sur le site : associations, agriculteurs, collectivités, pouvoirs publics, chasseurs, pêcheurs, etc.

Le gestionnaire nomme ensuite un opérateur technique (une personne physique) chargé de l'animation du comité de pilotage et de la rédaction d'un document très important pour le site : le document d'objectifs (couramment appelé « Docob »). Véritables plans de gestion des sites et futurs sites Natura 2000, les Docob sont élaborés en trois étapes :

- l'inventaire écologique et socio-économique du site,
- la définition des objectifs de développement durable,
- la définition des mesures concrètes de gestion.

Chacune de ces étapes est validée par le comité de pilotage. Une fois achevé, le document d'objectifs est arrêté par le préfet du département concerné et déposé dans chacune des mairies du site.

Tous les six ans, la révision du Docob est conduite dans les mêmes conditions que celles présidant à la première élaboration. En septembre 2007, le réseau français de sites Natura 2000 comptait 1 705 sites couvrant 6,8 millions d'hectares (hors milieux marins), soit 12,4 % du territoire métropolitain terrestre, comprenant :

- 371 zones de protection spéciales (ZPS), soit 4,3 millions d'hectares ;
- 1 334 sites d'intérêt communautaire (SIC) proposés, soit 4,6 millions d'hectares.

Les Français qui avaient appris à aimer et protéger leurs vieilles pierres, leur patrimoine bâti, peu à peu apprennent à aimer et à protéger leur patrimoine naturel.

Objectif de la mesure : « Conservation des Habitats d'intérêts communautaires agro-pastoraux »

Action 1 « Mise en place d'opérations de restauration »

Habitats concernés

Tourbières hautes actives, tourbières hautes dégradées, tourbières de transition et tremblants, prairies humides à Molinie.

Maître d'ouvrage potentiel

- Propriétaires ou ayants-droit des parcelles concernées.

Personnes ou organismes ressources

- Conservatoire régional des Espaces naturels du Limousin
- Entreprises de travaux agricoles
- Structures de réinsertion

Mesure 1-1 : Fauches exportatrices de landes tourbeuses

Coût prévisionnel : 2 751 euros TTC/ha en moyenne.

Surface potentiellement concernée : 20 hectares.

Coût prévisionnel global : 55 020 euros.

Mesure 1-2 : Broyage de landes tourbeuses

Coût prévisionnel : 500 euros TTC/ha en moyenne.

Surface potentiellement concernée : 20 hectares.

Coût prévisionnel global : 10 000 euros.

Financement de ces deux mesures

Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durable - Europe. Cette opération ne peut être financée qu'en dehors de zones en SAU et/ou inscrites au registre MSA, éligibles aux Mesures agro-environnementales (CAD).

Engagements non rémunérés

- Établir un diagnostic initial en relation avec la structure animatrice du document d'objectifs.
- Intégrer les remarques qu'apporterait un diagnostic complémentaire (si jugé indispensable par la structure animatrice).
- Travaux à réaliser en dehors des périodes sensibles pour certaines espèces animales, particulièrement en période de nidification (30 avril au 15 août) sauf contre-indication lors du diagnostic initial.
- Tenue d'un carnet d'enregistrement des travaux réalisés.
- Si brûlage, se conformer à la réglementation en vigueur.
- Traitements phytocides interdits.
- Ne pas modifier l'affectation du terrain.

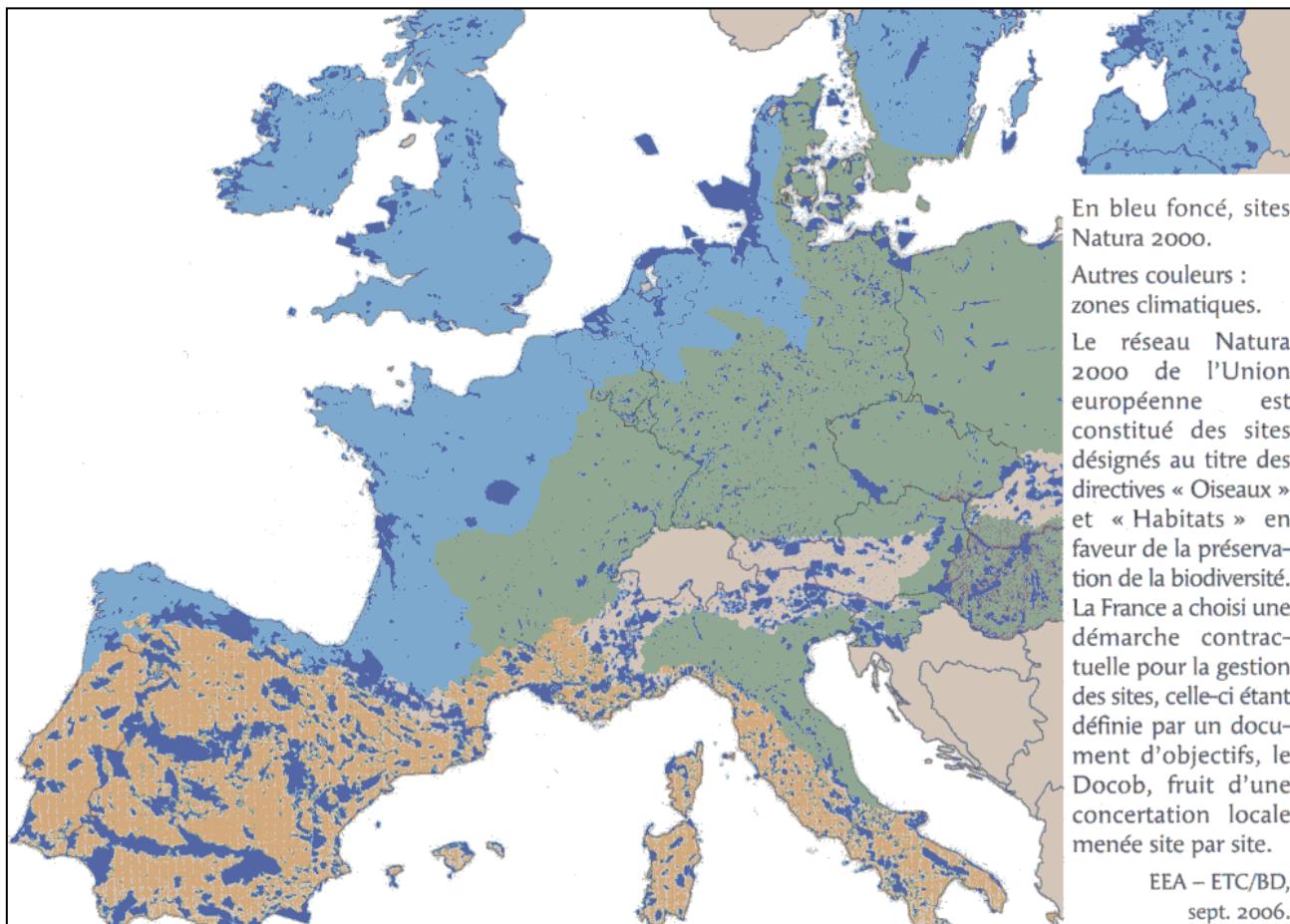
Engagements rémunérés

- Fauche avec exportation ou broyage selon les conditions de terrain.
- Brûlage ou stockage en dehors des habitats d'intérêt communautaire.

Montant de la rémunération

- La mise en œuvre de cette mesure n'est pas susceptible de dégager un revenu d'exploitation.
- L'intégralité de la dépense est prise en charge.
- FRLT 1 (broyage) : 165 à 1 000 euros/ha.
- FRLT 2 (fauche exportatrice) : 708 à 4 427 euros/ha.

Exemple de mesures concrètes d'un DOCOB pour préserver des landes tourbeuses d'un site Natura 2000



Carte des sites Natura 2000

Type Corine Biotope	Évaluation de la superficie des habitats d'intérêt communautaire (ha)	Habitat le plus commun		
		Quelques éléments descriptifs	Superficie estimée Natura 2000 (ha)	Principales menaces
Landes, fruticées et prairies	Environ 794 000	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboissonnement sur calcaires : • Type d'habitat diversifié (39 habitats élémentaires) • Forte richesse floristique et entomologique • Présence de sites d'orchidées remarquables.	Environ 103 600	Abandon du pastoralisme reboisement, surpâturage, exploitation de la roche, sports motorisés, urbanisation.
Forêts	Environ 622 000	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : • Correspond aux bois de chêne vert • Intérêt des mosaïques forêts-fruticées-garrigues-pelouses par la diversité végétale et les niches écologiques offertes.	Environ 78 600	Incendies, urbanisation, problème de vieillissement des souches dans les taillis exploités depuis longtemps.
Habitats littoraux et halophiles	Environ 585 000	Estuaires : • Richesse en phytoplancton importante • Aires de nourrissage des oiseaux et jeunes poissons • Zones de transit entre les milieux marins et d'eau douce pour les espèces migratrices (saumon, anguille...).	Environ 92 200	Urbanisation et industrialisation (zones portuaires), envasement des fonds, détérioration.
Rochers continentaux, éboulis et sables*	Environ 225 000	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : Habitat à large répartition, avec une grande amplitude altitudinale, aux expositions et conditions d'humidité variées, d'où une grande diversité de communautés végétales (26 habitats élémentaires).	Environ 51 400	Peu de menaces si ce n'est l'exploitation ponctuelle de la roche ou localement la pratique de l'escalade.
Milieux aquatiques non marins	Environ 186 000	Lacs eutrophes naturels : Origine naturelle ou anthropique si le caractère eutrophe correspond à un fonctionnement naturel (Brenne, Sologne et Dombes).	Environ 65 800	Envaselement, eutrophisation, fertilisation agricole dans les bassins versants, plantes envahissantes exotiques.
Tourbières et marais	Environ 87 000	Tourbières basses alcalines : Bien qu'encore assez largement distribuées en France, surtout dans les régions calcaires, elles ont connu une importante régression au cours des dernières décennies et ne se maintiennent plus que dans un état relictuel.	Environ 17 200	Drainage agricole, population, exploitation de la tourbe, mais aussi mise en décharge et remblaiement.

* Il s'agit des dunes continentales (non côtières) ainsi que des habitats dits rocheux (éboulis en zone de montagne ou de colline, falaises continentales et autres parois rocheuses présentes à l'intérieur des terres, dalles calcaires, sites volcaniques, grottes, glaciers...).

Ifen, d'après le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et le Medd, Cahiers d'habitats et base Natura 2000, mise à jour avril 2006.

Exemples d'habitats au sein du réseau Natura 2000